

# Le flash NEUVILLOIS

N°2 - OCTOBRE 2020

Le 11 octobre prochain se dérouleront les élections de **Miss Picardie 2020**.  
5 candidates par département, soient 15 prétendantes pour la Picardie seront réunies à l'Elispace de Beauvais pour succéder à Morgane FRADON Miss Picardie 2019.

Soutenez **Lucie BALLIGNY**, la candidate N°5, habitante de *La Neuville-Roy* en votant sur le site du *Courrier Picard*.

<https://www.courrier-picard.fr/id129942/article/2020-09-30/miss-picardie-2020-choisissez-pour-votre-candidate-preferee>

Il est nécessaire de cliquer sur le bouton "Étape suivante" pour valider votre vote...

## Élection de Miss Picardie 2020



**5**

**Lucie BALLIGNY**  
20 ans - 1m77 - La Neuville-Roy

## Brèves du conseil

Malgré le retard pris pendant la période de confinement, les travaux de la place de l'église et d'une partie des trottoirs de la rue Pennellier sont terminés.

Les travaux de rénovation du bâtiment qui va accueillir la future épicerie/boucherie/traiteur ont commencé début juillet. L'ouverture prochaine est prévue courant novembre.

Suite au déplacement des classes de La Neuville-Roy vers les nouveaux locaux scolaires, une réflexion sera engagée par les élus pour déterminer le devenir de l'ancienne école.

Les travaux de rénovation des deux appartements prévus en septembre sont décalés pour finalisation du marché.

La commission CCAS a décidé de reconduire l'action jeunes de 12 ans à 18 ans concernant la distribution d'une carte Cultura pour la rentrée scolaire, 94 % des cartes ont pu être ainsi distribués à ceux qui ont bien voulu recevoir cette carte.

Vous avez pu aussi constater que l'agence postale communale n'a pas fermé pendant les congés d'été. Un service de remplacement a été mis en place.

## Ce qu'il s'est passé...



Samedi 26/09 : Faible participation à cette action malgré la publicité faite sur de nombreux supports.

Un grand merci aux participants de 4 à 74 ans



## Rentrée scolaire

Mardi 1er septembre, ce sont 267 élèves qui ont franchi les grilles pour rejoindre les 11 classes que compte la nouvelle école.

Le protocole sanitaire a demandé de réorganiser les flux à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment avec la directrice Cyrielle Cazier.

Tout le monde trouve ses marques et semble ravi de cette nouvelle structure. L'équipe enseignante et l'équipe périscolaire travaillent ensemble pour le bien-être des enfants.



## Inauguration du RPC

Achévé en février 2020, le confinement nous a contraint de repousser l'inauguration.

C'est donc le 5 septembre dernier, que s'est tenue en présence de nombreuses Personnalités, l'inauguration du Groupe Scolaire "Les Hirondelles".

Les invitations ont été réduites au vu des conditions sanitaires et la visite de l'établissement n'a malheureusement pu être ouverte qu'aux seuls VIPs.

Chacun a pu apprécier la qualité de l'ouvrage et les équipements numériques mis à disposition des enseignants et des élèves.



*Etaient présents*

*Madame la Présidente du Conseil Départemental, Nadège Lefebvre,  
Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, Mickaël Chevrier,  
Messieurs les Sénateurs, Olivier Paccaud, Edouard Courtial,  
Madame la Conseillère Régionale, Anne-Sophie Fontaine,  
Madame la Directrice Académique, Emmanuelle Compagnon,  
Madame l'Inspectrice de circonscription, Christelle Guyot,  
Madame la directrice adjointe de la CAF, Anne Carrière,  
Madame la Conseillère Départemental, Anaïs Dhamy,  
Monsieur le Conseiller Départemental, Patrice Fontaine,  
Monsieur le Vice-président de la communauté de communes, Jean-Louis Hennon,  
Messieurs les maires, Thierry Michel, Julien Bonnement, Xavier Deneufbourg, Eric Valois*

Dès que possible, des visites seront organisées pour les administrés, à très vite

## Prochainement dans notre village

La communauté de Communes du Plateau Picard propose des ateliers « bien vieillir chez soi » en partenariat avec Défi Autonomie Séniors. Ces ateliers seront organisés à partir de 14 heures à la salle des fêtes les lundis 9/16/23/30 novembre ainsi que le 7 décembre :

→ Séance de gymnastique cérébrale et de mémoire pour s'informer sur les différents types de mémoire et la travailler en s'amusant,

→ Ateliers gratuits sur inscription au 03.44.77.38.77

Ces ateliers seront tenus dans le respect des règles sanitaires

*Je suis très motivée*



## Association Gymnastique volontaire

L'association propose des séances :

- le mardi : enfants de 17h30 à 18h30  
adultes de 20h00 à 21h00
- le jeudi : adultes de 9h30 à 10h30  
jeunes 8 à 13 ans « Kid danse » de 17h45 à 18h45  
Zumba de 19h00 à 20h00

Pour tous renseignements ou inscriptions, se renseigner auprès de Mme ARBEZ au 07.86.83.49.78



**ATTENTION**

**DERNIER PASSAGE COLLECTE DECHETS VERTS  
LE MARDI 27 OCTOBRE 2020**



## Distribution des colis de fin d'année



En ce qui concerne le repas de fin d'année, celui-ci n'aura évidemment pas lieu...

En revanche il y aura bien distribution de colis le 12 décembre 2020 à la salle des fêtes de 10h à 12h

## Arbre de Noël 2020

Les restrictions sanitaires ne nous permettent pas à ce jour d'annoncer une date pour l'arbre de Noël.

La commission des fêtes se réunira mi-octobre afin de statuer sur cet événement.

## État civil

*Ils se sont unis le 22 août 2020*

**Franck CHILLY**

et

**Karine DAOLEUANG**



*Bienvenue*

*JUIN*

**Yaël LEDIEU**

**Clémentine et Andréas THIERRY RIBES**

*AOÛT*

**Sarah RATTIER**



## Le saviez-vous...

### Mesures sanitaires en vigueur dans le département de l'Oise

#### Nouvelles mesures

en vigueur à partir du 29 septembre 2020 pour une durée de 15 jours



**Port du masque obligatoire dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants**

limiter la propagation du virus dans les zones densément peuplées



**Événements festifs et familiaux dans les établissements recevant du public : limitation à 30 personnes (dans tout le département)**

éviter les situations où le respect des gestes barrière est rendu plus difficile



**Interdiction des buvettes et points de restauration debout (dans tout le département)**

éviter les situations où le respect des gestes barrière est rendu plus difficile



**Rassemblements statiques dans les parcs, jardins, plans d'eau et à leurs abords : limitation à 10 personnes (dans tout le département)**

limiter les contacts pour éviter la propagation du virus



**Braderies, foires, brocantes, vides-grenier et vente au déballage : limitation à 200 exposants (en extérieur, dans tout le département)**

limiter les contacts pour éviter la propagation du virus



**Interdiction de vente d'alcool à emporter à partir de 00h30 à 6h00 (dans tout le département)**

éviter les situations où le respect des gestes barrière est rendu plus difficile

#### Rappel des mesures en vigueur

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, port du masque obligatoire :

- autour des entrées et sorties des **centres commerciaux et sur les parkings**
- aux abords des **établissements scolaires**
- dans les **marchés** couverts et non couverts
- dans les **rassemblements publics de plus de 10 personnes soumis à déclaration**
- dans tous les **établissements recevant du public** tels que les salles des fêtes, magasins, lieux de culte, bibliothèques, etc.

Déclaration obligatoire

Les rassemblements à caractère festif, culturel, économique, sportif ou mémoriel rassemblant de manière simultanée plus de 10 personnes doivent être déclarés en préfecture ou en sous-préfecture (braderies, brocantes, vides-greniers, fêtes publiques qu'elles soient foraines, communales ou patronales, les animations de rues et les festivals culturels).

A compter du mardi 15 septembre et jusqu'au samedi 31 octobre 2020 à minuit, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans les lieux suivants :

- dans les rassemblements publics à caractère festif, culturel, économique, sportif ou mémoriel, soumis à déclaration auprès du préfet de département en application du décret du 10 juillet 2020 modifié, organisés sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public et mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes. Sont notamment concernés les rassemblements suivants : les braderies, brocantes, vide-greniers, fêtes publiques qu'elles soient foraines, communales ou patronales, les animations de rues et les festivals culturels
- dans les marchés, couverts et non couverts
- les jours de classe, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées et ce 15 minutes avant et après l'ouverture et 15 minutes avant et après la fermeture de ces établissements.
- dans les parkings, cheminements et, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties, aux abords des centres commerciaux.